



Affaire suivie par :
Stéphanie MAZEAU
Service Interministériel de défense
et de protection civiles
Adjointe
Tél. : 05.45.69.60.02
Courriel : stephanie.mazeau@charente.gouv.fr

Angoulême, le **29 OCT. 2020**

La préfète

à

Mesdames et messieurs les maires

SIGNALÉ

OBJET : Adaptation de la posture Vigipirate « Attentat de Nice »

Pièce jointe : LOGO à afficher à chaque entrée des lieux ouverts au public.

À la suite de l'attentat survenu à Nice, le 29 octobre 2020, et **sur décision du Premier ministre l'ensemble du territoire national est placé au niveau « Urgence attentat ».**

La posture Vigipirate en vigueur depuis le 26 octobre 2020 vient d'être adaptée en conséquence.

L'accent est mis sur :

- **la restriction des activités, le renforcement de la surveillance, le contrôle aux abords des lieux de rassemblement du public**, tels que les lieux de culte, les établissements de santé et les établissements scolaires ;
- **le renforcement des contrôles des accès des personnes, des véhicules et des objets entrants** dans les espaces publics.

Cette posture est susceptible d'être ajustée en fonction de l'évolution de la situation et restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Les mesures de sécurité rappelées ci-dessous, doivent être renforcées :

- **Surveillance des entrées et du contrôle par des inspections visuelles des sacs et des bagages à main.** Une attention particulière devra être portée sur les bagages les plus volumineux ou pour les bagages des personnes ayant un comportement suspect. *En cas de refus, je vous recommande d'interdire l'accès de cette personne à l'établissement et d'en aviser les forces de l'ordre ;*
- **contrôle des objets entrants** (livraisons, courriers, etc.) **et des accès aux zones sensibles** telles que les stations-services, les zones de livraison, les consignes automatiques ou les réserves ;

- **Surveillance à l'intérieur et aux abords des installations** et bâtiments concernés par des rondes régulières et le recours à la vidéosurveillance ;
- **Limitation voire l'interdiction du stationnement aux abords** des lieux de rassemblement de personnes ainsi qu'aux abords des installations et bâtiments concernés, notamment à proximité des entrées et des issues de secours ;
- **Vigilance liée à la présence de véhicules en stationnement** ou en circulation aux abords des bâtiments jugés sensibles ;
- **Renforcement des dispositifs de protection passive** sur les lieux et les artères les plus fréquentés compte tenu du risque lié aux attaques par véhicules-béliers ;
- **Vérification du bon fonctionnement des systèmes de sécurité** (alarme, évacuation, vidéosurveillance) ;
- **Sensibilisation du personnel** ou des intervenants aux règles de sécurité à respecter ;
- **Sécurisation de la sortie du public** des lieux de manifestations.

Vous rappellerez ces mesures de sécurité à chaque responsable d'établissement recevant du public.

Vous veillerez également à ce que le logo correspondant au niveau « Urgence attentat », en pièce jointe à ce courrier, soit apposé à l'entrée de tous les lieux recevant du public.

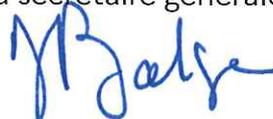
Je vous demande également de maintenir les **mesures de précaution concernant les représentants en uniforme de l'autorité publique.**

Je vous remercie de **porter à la connaissance des forces de l'ordre tout fait ou observation** qui apparaît sensible au regard du contexte actuel. Je vous demande enfin de bien vouloir appuyer l'action de ces forces de sécurité intérieures par un engagement de vos polices municipales à leur côté au besoin.

Le service interministériel de défense et de protection civiles (S.I.D.P.C.) est à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire. Je vous remercie de lui signaler, par messagerie électronique à l'adresse pref-sidpc16@charente.gouv.fr, toute difficulté éventuellement rencontrée dans la mise en œuvre de ces mesures.

Je sais pouvoir compter sur votre totale implication dans la mise en œuvre des mesures de vigilance et de protection sur le territoire de votre commune, en étroite collaboration avec les forces de l'ordre.

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale,



Delphine Balsa



URGENCE ATTENTAT

